

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2002

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2002,
2. Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité (Préavis No 08/2002)
3. Fusion des corps de sapeurs-pompiers des communes de Denges, Echandens et Lonay (Préavis No 09/2002),
4. Budget 2003 (Préavis No 10/2002),
5. Elections du bureau :
 - 5.1 Election du Président
 - 5.2 Election du 1^{er} Vice-Président
 - 5.3 Election du 2^{ème} Vice-Président
 - 5.4 Election des scrutateurs
 - 5.5. Election des scrutateurs-suppléants
6. Election de la commission de gestion,
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles
10. Paiement des indemnités

M. Jean-Marc Landolt, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, la presse, le public et la Municipalité présente in corpore. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 47 membres du Conseil. Se sont excusés : Curtet Claudine, Martin Jean, Martin Luc, Métry Roger, Buser Jurgpeter, Foucqueteau Nicole, Furiga Louis, Addor Heidi, Christen Roger, Gisclon Jean-Daniel, Möckli Joël, Bolomey Dominique, Rouault Samuel.

MM. Willi Glur et Jean-Bernard Racine fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 28 octobre 2002

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité (Préavis No 08/2002)

Ce préavis fait l'objet d'un amendement déposé par la Commission des finances.

M. Philip Panchaud, Syndic précise que la loi sur les communes autorise des placements mais dans un cadre très restreint. Il nous rend attentifs à la situation difficile de certaines banques, notamment la Banque Cantonale Vaudoise. L'idée d'élargir les autorisations de

placements est de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier mais de pouvoir diversifier les établissements bancaires ou autres.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la Commission des finances, apporte quelques précisions quant aux établissements sur lesquels elle s'est prononcée favorable pour les placements futurs en conservant des établissements de premier ordre, notamment la Confédération, la Poste, la Centrale des lettres de gage qui offrent ainsi à la Municipalité la possibilité de se diversifier mais sans entrer dans des prises de risques qui seraient trop importantes.

M. Lambelet demande ce que l'on entend par « qualité de placement ». M. Panchaud lui répond que le choix ne se portera que sur des établissements très sérieux.

M. Vogel rapporte qu'il a entendu, de source sérieuse, que la commune d'Echandens pourrait entrer en négociations avec la commune de Chavannes-près-Renens qui connaît de grandes difficultés financières. M. Panchaud répond qu'il a en effet eu des contacts au mois de mai, notamment avec M. le Préfet, au sujet d'un éventuel prêt qui pourrait être fait moyennant des garanties de l'Etat. Cependant depuis cette date, il n'a plus entendu parler de ce projet si ce n'est lors de la dernière réunion des syndicats du district de Morges mais où il a affirmé le fait qu'il n'entrerait pas en matière sans le ducroire de l'Etat et sans avoir les autorisations légales nécessaires pour le faire.

M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances afin de voter sur l'amendement :

décide

- d'accorder à la municipalité l'autorisation de placer les liquidités de la commune sous forme de comptes courants, de placements à terme, d'obligations de tous types ou de bons de caisses, dont le débiteur ou le garant serait : une institution considérée comme pupillaire par les autorités du canton de Vaud, une Banque Cantonale Suisse, la Centrale des Lettres de Gages, la Banque des Lettres de Gages, la Poste ainsi que la Confédération.
- De limiter cette autorisation à la durée de la législature actuelle, étant précisé que cela n'affecterait pas le portefeuille en cours.

L'amendement est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Il est ensuite passé au vote sur le préavis municipal dont les conclusions sont modifiées suite à l'amendement accepté ci-dessus.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 08/2002,
- Vu l'art. 44, chiffre 2 de la LC
- Vu le rapport de la Commission des Finances et l'amendement inclus
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité l'autorisation de placer les liquidités de la commune sous forme de comptes courants, de placements à terme, d'obligations de tous types ou de bons de caisses, dont le débiteur ou le garant serait : une institution considérée comme pupillaire par les autorités du canton de Vaud, une Banque Cantonale Suisse, la Centrale des Lettres de Gages, la Banque des Lettres de Gages, la Poste ainsi que la Confédération.
- De limiter cette autorisation à la durée de la législature actuelle, étant précisé que cela n'affecterait pas le portefeuille en cours.

3. Fusion des corps de sapeurs-pompiers des communes de Denges, Echandens et Lonay (Préavis No 09/2002)

La parole est donnée à M. Ernest Carrel, Municipal chargé du dossier qui nous prie d'apporter une modification au règlement communal ou intercommunal page 5, art. 24 « les personnes en âge de servir et non incorporées sont soumises au paiement d'une taxe d'exemption de fr. 100.-- par personne ou par couple. » en ce sens qu'il faut supprimer « ou par couple ». En effet, l'ECA prend position par ce « ou par couple » qui introduit une précision inexacte dans la mesure où si l'un des conjoints fait partie du corps, la taxe ne sera pas due du tout. En outre, si l'un des conjoints est au bénéfice d'une exemption de taxe, il ne devra rien payer, l'autre conjoint, devant quant à lui s'acquitter d'une taxe réduite correspondant à la moitié de la taxe qu'il devrait normalement payer, soit fr. 50.--. La mention « ou par couple » ne peut dès lors pas être admise et doit être supprimée.

M. Carrel précise que le préavis municipal, le règlement et la convention sont des documents types identiques pour les trois communes concernées et qu'ils devront être acceptés ou refusés dans leur intégralité.

M. Carrel a pris note du rapport de minorité qui provenant de deux défenseurs ardents du projet de fusion dont le souci majeur de l'efficacité du SDIS avec les moyens en hommes et matériel adéquats dans la continuité du regroupement actuel. Il soulève néanmoins les points suivants :

- 1) L'emplacement du local de Denges a été défini par les commandants des SDIS communaux en raison de son adaptation au regroupement des corps et des véhicules ainsi que du matériel,
- 2) L'accès de ce local annexé au local de la voirie est déneigé en priorité mais on peut comprendre que la commune de Denges ne veuille transmettre une garantie écrite tout comme les deux autres communes ne sauraient s'engager par écrit pour l'accès à un sinistre en tous points du territoire.
- 3) La limite d'âge, pour Echandens, a été augmentée de 45 à 50 ans. Lonay et Denges 50 à 52 ans. Malgré notre désapprobation, cette augmentation est compensée en partie par le début d'incorporation qui était de 18 ans et qui est reporté à 22 ans, âge plus favorable pour nos étudiants et jeunes incorporés dans l'armée. Nous avons l'espoir de ramener cette limite d'âge à 45 ans.
- 4) Le nombre fixé par l'ECA est fixé à 60 sapeurs.
- 5) L'aspect financier de cette fusion est complété par des précisions notamment sur la valeur des locaux et du matériel.

M. Daniel Dietrich, président de la commission ad'hoc n'a rien à ajouter à son rapport.

MM. Denis Richard et Pierre-Alain Rotzetta, auteurs du rapport de minorité souhaitent apporter une modification au chapitre 5 du rapport, soit remplacer le mot « retrait » par le mot « renvoi » selon l'art. 66 de notre règlement du Conseil communal.

M. Jean-Marc Landolt, Président ouvre le débat.

M. Philippe Martin désire des explications au sujet de la taxe de fr. 100.-- . M. Carrel lui donne les précisions nécessaires.

M. Philippe Martin : quelles sont les propositions de l'ECA sur l'âge pour servir dans le corps de pompiers. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de limites bien définies, cela peut aller de 18 à 60 ans.

M. Philippe Diserens demande également des précisions quant à la taxe, notamment sur la notion du couple. Il demande aussi pourquoi la Commune ne vendrait-elle pas les véhicules et l'échelle mécanique qui ne seront pas pris en considération dans la fusion.

M. Ernest Carrel donne encore quelques précisions sur le calcul de la taxe. Quant au matériel, il comprend que l'on s'étonne qu'Echandens apporte deux véhicules dans cette fusion. Lonay en amène également un tout neuf ; il comprend que l'on se pose des questions sur l'équilibre. Il dit notamment qu'on pourrait garder ces véhicules mais que selon l'ECA, ils ne sont pas nécessaires au nouveau regroupement. Ce serait donc des véhicules qui nous coûteraient de l'argent pour les maintenir. Il faut comprendre que nous ne pouvons les vendre à l'ECA puisqu'à l'époque de leur achat, Echandens avaient reçu des subsides. L'échelle pourrait par contre être vendue et l'argent irait dans les caisses communales et non dans celle du regroupement.

M. Pierre-André Rotzetta précise que les chiffres annoncés sur le budget global concernaient un financement du SDIS autonome, que cette année nous n'avons reçu aucun subside particulier et que nous avons eu exceptionnellement des frais sur ce tonne-pompe qui est très utile. Il précise encore que les chiffres annoncés dans le rapport de minorité tenaient compte de 2001 puisque le corps travaillait déjà quasiment en fusion quoique en ayant trois locaux séparés. Il ajoute que ces véhicules ne sont pas à l'ECA et qu'ils sont encore toutefois très solides. Il rappelle encore que nous dépendrons du Centre de renfort de Morges et qu'il leur faudra environ 15 minutes pour arriver à Echandens et il nous laisse imaginer ce laps de temps quand il y a un incendie.

M. Eric Maillefer pense que dans ce préavis les relations entre le corps Denges-Lonay-Echandens et le Centre de renfort de Morges ne sont pas très claires.

M. Ernest Carrel précise que ce problème a bien sûr été soulevé, mais qu'il a été refusé par les autres communes. Quant à la valeur du matériel, elle est considérée comme 0 puisque dit matériel date de 1985 et que leur achat avait été subsidié. Il est donc préférable de le donner à l'ECA qui assumera les frais d'entretien, les services et autres frais.

M. Michel Pellegrinelli demande si des mesures transitoires vont être prises pour les gens qui ont par exemple 49 ans et qui ne payaient pas de taxe ou pour les pompiers qui ont quitté le service.

M. Ernest Carrel répond que chaque commune règlera ce genre de problème et que, en ce qui concerne Echandens, tout personne ayant dépassé 45 ans ne paiera pas la taxe.

M. Philippe Martin, sensible au rapport de minorité, notamment sur le l'âge de fin de service pense qu'il est vrai qu'à 18 ans on est peut-être pas disposé à servir (études et autres) mais pense que ce n'est pas entre 45 et 50 ans qu'on est le plus performant. Il regrette donc que cet âge soit porté à 50 ans. Il souligne que tout le matériel a été acheté avec des taxes et pense que s'il était vendu, il y aurait encore des problèmes financiers pour savoir sur quel compte irait cet argent.

M. Ernest Carrel répond qu'il a beaucoup insisté dans les négociations pour maintenir l'âge maximum à 45 ans.

M. Charles Moinat essaie de ramener le débat en rappelant que dans toute fusion ou association, il y a des avantages et des inconvénients et qu'il faut aussi savoir s'en accommoder.

M. Perrinjaquet : Si le feu se déclare dans notre village, l'intervention se fera-t-elle mieux ou moins bien que maintenant ?

M. Carrel assure que les interventions seront tout aussi efficaces que maintenant.

M. Rotzetta souhaite que les véhicules restent et M. Muff demande si l'on pouvait les réparer. M. Carrel apporte quelques précisions en ce sens que nous n'aurions pas avantage à garder ces véhicules car ils nous coûteraient de l'argent.

M. Maillefer : Quelle sera l'attitude de la Municipalité sur le règlement si le renvoi est voté.

M. Carrel pense que nous n'aurons pas une nouvelle fois la possibilité de procéder à cette fusion, bien que ne connaissant pas encore la décision des deux autres communes.

Le renvoi de ce préavis n'étant pas accepté et la parole n'étant plus demandé, M. Landolt, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 09/2002,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(24 oui - 6 non - 17 absentions)

- d'accepter la fusion des corps de sapeurs-pompiers des communes de Denges, Echandens et Lonay.

4. Budget 2003 (Préavis No 10/2002)

M. Philip Panchaud, Syndic, nous précise que le budget est encore déficitaire et espère que, comme pour l'année passée, nous n'irons pas jusqu'à l'étendue de ce budget. Nous avons encore les moyens de nous permettre celui-ci mais les chiffres sont là.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la Commission des Finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Marc Landolt, Président, passe en revue tous les postes du Budget 2003, lecture qui peut être interrompue à tout moment pour un complément d'information.

101.3090.10 Mme Monique Brandt demande si les frais des élections fédérales sont comprises dans ce post. M. Panchaud lui répond que oui.

Il est précisé que le budget 2003 concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges – Denges – Echandens – Lonay – Préverenges est distribué à titre d'information.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, M. Jean-Marc Landolt, Président donne lecture des conclusions du préavis 10/2002 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le projet de budget 2003 et le préavis municipal 10/2002,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2003 tel que présenté.

5. Elections du bureau

Les membres de la Municipalité se retirent pendant les élections du bureau.

5.1. Election du Président

M. Jean-Marc Landolt accepte de se représenter. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletin blanc	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	45
Majorité absolue	23

M. Jean-Marc Landolt est élu par 45 voix.

5.2. Election du 1^{er} vice-président

M. Roland Racine accepte de se représenter. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	1
Bulletins valables	44
Majorité absolue	23

M. Roland Racine est élu par 44 voix.

5.3. Election de la 2^{ème} vice-présidente

Mme Katharina Zürn accepte de se représenter. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletins blancs	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	46
Majorité absolue	24

Mme Katharina Zürn est élue par 45 voix.

5.4. Election des scrutateurs

Mmes Claudine Curtet et Sylvie Divorne acceptent de se représenter. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletins blancs	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	47
Majorité absolue	23

Mme Sylvie Divorne est élue par 46 voix .
Mme Claudine Curtet est élue par 45 voix.

5.5. Elections des scrutateurs-suppléants

Mme Janine Loup et M. Jean-Bernard sont présentés. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletins blancs	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	47
Majorité absolue	24

M. Jean-Bernard Racine est élu par 47 voix.
Mme Janine Loup est élue par 42 voix.

6. Elections de la commission de gestion

Mme Monique Brandt, MM. Gilbert Cavin, Michel Pellegrinelli et André Rosselet, rééligibles, acceptent de se représenter. M. Pierre-Alain Rotzetta renonce à un nouveau mandat.

Mmes Josiane Tille, Valérie Collet et M. Toni Garcia sont présentés.

Bulletins délivrés	47
Bulletins rentrés	47
Bulletins blancs	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	47
Majorité absolue	24

Mme Josiane Tille est élue par 42 voix.
M. Toni Garcia est élu par 42 voix.
M. André Rosselet est élu par 42 voix.
Mme Monique Brandt est élue par 37 voix.
M. Gilbert Cavin est élu par 37 voix.
M. Michel Pellegrinelli est élu par 34 voix.
Mme Valérie Collet est élue par 33 voix.

7. Communications municipales

M. Panchaud, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
 La Municipalité a le plaisir d'annoncer la naissance de Cassy Paratore, fille de notre employée d'administration, Mme Caroline Partore, avec un peu d'avance sur le calendrier. Mme Paratore est actuellement en congé maternité. Elle reprendra son poste à 50%, normalement au début du mois de mai 2003.

La Municipalité a également le plaisir d'annoncer l'engagement de Mme Martine Comte au poste de préposée au contrôle des habitants. Mme Comte commencera à la rentrée de janvier 2003, afin de passer quelques semaines avec M. Nicoulaz pour assurer la reprise du témoin. De surcroît, Mme Comte déchargera le bureau communal d'une partie de l'administratif, de façon à ce que, entre Mme Paratore et Mme Comte, ce poste soit pourvu à 100%.

La Municipalité a le plaisir d'annoncer que M. Jean-Pierre Paquier a fait don du Registre des délibérations de la Commission d'inspection de l'école d'Echandens (Commission scolaire) du 1^{er} septembre 1834 au 25 février 1981. Ce livre est entièrement rempli d'une écriture holographe comme il était coutume de le faire en ces temps-là. M. Paquier nous a également remis différents actes datés des 18 et 19^{ème} siècle. Ces documents seront conservés avec les archives communales.

La Municipalité vous informe que, suite à une plainte déposée, le ou les auteurs de graffitis a ou ont été identifiés. Bien qu'étant large d'esprit et comprenant le « mal de vivre » de certains jeunes du village, la Municipalité ne peut tolérer les continuelles déprédations aux biens et édifices publics. Nous continuerons donc d'agir avec toute la rigueur que permet la loi et déposerons systématiquement plainte pour chaque nouveau cas de vandalisme.

La Municipalité vous informe que le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2002 en fin de journée au lundi 6 janvier 2003 au matin. Pour les cas d'urgence, prière de contacter la Police intercommunale de Préverenges-Echandens.

La Municipalité d'Ecublens nous a transmis sa décision de porter au budget 2003 leur participation au déficit de la ligne des TPM No 5, Echandens-EPFL.

M. Michel Simonet

En date du 17 octobre 2002, l'appointé Thierry Allamand a transmis aux Municipalités de Préverenges et d'Echandens, sa démission du corps de police avec effet au 31.12.2002. D'entente avec la Municipalité de Préverenges, le poste a été mis au concours par annonce dans la presse.

L'installation du nouvel orgue a débuté mercredi 4 décembre et devrait durer une dizaine de jours. La fin des travaux ainsi que la prochaine mise en service fera l'objet d'une communication municipale lors du prochain conseil.

M. Guy Richard

Dans le but de faire mieux connaître la forêt, d'offrir aux utilisateurs du refuge un itinéraire de promenade à la fois digestif et instructif, la Municipalité a décidé d'étudier la possibilité de créer un sentier didactique. Nous nous sommes assurés l'appui de l'inspecteur forestier, du garde-forestier et d'un ingénieur spécialisé dans ce genre de réalisation. Nous en sommes au stade de l'avant-projet. Nous devrions avoir en mains d'ici la fin de l'année le projet ainsi qu'un devis de réalisation et serons en mesure de présenter un préavis lors d'une prochaine séance de votre Conseil. Je vous demande, Monsieur le Président, de pouvoir à cette occasion faire intervenir l'ingénieur auteur du projet afin qu'il puisse le présenter à l'ensemble du Conseil.

M. Ernest Carrel

La Municipalité vous informe que le recours interpellé contre la décision de l'Administration cantonale des impôts concernant la déménagement fiscal d'un contribuable a été rejeté

La Municipalité vous tiendra informé du résultat du vote par les communes de Denges et de Lonay de la fusion du SDIS. Nous continuerons à œuvrer pour la limite d'âge à 45 ans.

8. Communications du Bureau

Les résultats des élections fédérales et cantonales du 24 novembre 2002 sont les suivants :
Participation : 58,74%

L'initiative sur l'asile est refusée par 436 non (56,4% des votants)

La loi sur l'assurance-chômage est acceptée par 446 oui (58% des votants)

Le financement du Métro M2 est accepté par 537 oui (69,2% des votants)

La loi sur les déchets est refusée par 443 non (58,06 des votants)

Les dates retenues pour les prochains Conseils sont les suivantes :

- 28 avril et 30 juin 2003.

9. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Alain Rotzetta remercie la population et la Municipalité pour leur participation au Téléthon 2002 et c'est une somme de fr. 5'574.45 qui a pu être récoltée.

La parole est donnée à M. Philip Panchaud :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

En cette dernière séance du Conseil communal de l'année, qu'il me soit permis de vous adresser quelques mots.

Il y a tout juste un an, le 6 décembre, nous avons été assermentés. Une année déjà ! Que le temps passe vite ! Une année déjà que nous oeuvrons ensemble pour le bien de notre belle Commune d'Echandens.

Nous ne nous connaissions guère... Certains d'entre vous sont, cette année, pour la première fois au Conseil communal. Michel Simonet et moi-même sommes nouveaux à la Municipalité. Et si mon collègue municipal faisait avant partie du Conseil, je n'avais pour ma part aucune idée de l'étendue de la tâche qui m'attendait.

C'est au cours de cette première année de législature que j'ai fait la connaissance de la plupart d'entre vous, que j'ai appris à connaître mes collègues de la Municipalité, que j'ai fait la connaissance du bureau et que je commence à connaître les multiples facettes de notre commune et de sa gestion.

Je me souviens bien de notre première séance de municipalité. J'avais mal jugé l'engorgement de la circulation à la sortie de Lausanne - en effet, je n'avais pas l'habitude de quitter le bureau avant 19h.00 - et j'arrivais au Château avec quelques quatre minutes de retard, quelque peu nerveux – pensez-vous, en retard pour la première séance ... Cela fait bien ! Mes collègues et notre greffe étaient déjà tous là et fin prêts. Après les avoir salués, je m'assis en tête de table, déclarai la séance ouverte et leur dis : Merci de m'expliquer ce qu'il me faut faire !

Depuis, et grâce à mes collègues, à Laurent Ceppi et à Mme Chambaz, j'ai appris à connaître un peu les rouages du fonctionnement de notre Commune. Grâce à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai même appris ce qu'est le « fonds Bavaud »...

Une brève rétrospective de l'année écoulée, pêle-mêle :

L'achat du ramasse-feuilles Iseki, le rejet par le tribunal administratif du recours interjeté contre le déménagement fiscal d'un contribuable, la réfection de la rue Jordils-Vauderon, la venue d'Outiloc/CatRental au bénéfice d'un droit de superficie, la suite de la mise en séparatif EC/EU, la création d'un chemin piétonnier entre le Muveran et la place du Sauget, la reconduite de la ligne de bus No5 avec la Commune d'Ecublens, l'étude du nouveau Plan général d'affectation et son règlement ainsi que sa présentation à la population, la réponse à la motion de MM. Moinat et Vogel et, octroyé ce soir : l'autorisation de placements, la fusion du SDIS avec ceux de Lonay et de Denges ainsi que le budget 2003.

En effet, nous avons fait déjà passablement de choses ensemble cette année.

Je tiens donc ici, tant en mon nom qu'en celui de mes collègues de la Municipalité, à vous remercier, Monsieur le Président et chacun d'entre vous Mesdames et Messieurs les Conseillers de votre collaboration, de votre soutien, de votre engagement et de votre confiance.

J'adresse nos remerciements au bureau communal et plus particulièrement à M. Laurent Ceppi ainsi qu'à Mme Simone Chambaz. Sans leur précieux concours, sans leur assiduité, sans leur mémoire et leur connaissance aussi bien des institutions que de notre Commune, la tâche m'aurait été bien plus difficile et certainement fortement moins plaisante.

Notre personnel communal mérite également nos vifs remerciements ainsi que toute notre considération pour sa fidélité et son constant dévouement au bénéfice de la population d'Echandens.

Merci également à vous, chers collègues, pour votre chaleureux accueil, votre patience, votre camaraderie et votre bonne humeur, votre disponibilité de tout instant, votre engagement et votre assiduité. Je sais le nombre d'heures que vous consacrez à l'accomplissement de votre mandat et les difficultés que cela peut poser avec une vie professionnelle toujours plus exigeante.

Monsieur Jean-Marc Diserens, ancien syndic, m'avait dit en début d'année que cette fonction était très « astreignante ». Je ne comprenais pas alors encore toute l'étendue de la signification de ce mot. Je continue de l'apprendre et ce, avec grand plaisir.

Au nom de la Municipalité in corpore, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Nos meilleurs vœux de santé, de bonheur de prospérité vous accompagnent. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous convie à partager le verre de l'amitié.

10. Paiement des indemnités

Mme Simone Chambaz procède au paiement des indemnités. Comme le veut la tradition de notre Conseil, il vous est possible de donner votre jeton de présence qui sera versé cette année à la Fondation Perceval à St-Prex.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h. 30 par M. Jean-Marc Landolt, Président qui souhaite à chacun de très chaleureuses fêtes de fin d'année ainsi qu'un joyeux Noël.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Marc Landolt

Claire-Lise Martin

P.S. L'enregistrement de la séance n'ayant pas fonctionné à satisfaction, il est possible que certains points n'aient pas été relevés. Si une précision importante manque à ce procès-verbal, merci de m'en faire part. Je vous présente d'ores et déjà toutes mes excuses.

La Secrétaire :

Claire-Lise Martin